

CENTRE SOCIAL PROTESTANT – NEUCHÂTEL

Rue des Parcs 11

Case postale

2002 Neuchâtel 2

Tél. 032 886 91 00

e-mail: csp.neuchatel@ne.ch

www.csp.ch



**Service
de consultation conjugale
Rapport 2018**

Juin 2019

1. Organisation du service

Le service de consultation conjugale du CSP représente un poste à 60%.

Heidi Rihs occupe cette fonction et est responsable du secteur.

Depuis le 1^{er} janvier 2018, suite à la fermeture du service de consultation conjugale de la FAS, il n'y a plus qu'un seul service de consultation conjugale dans le canton de Neuchâtel.

2. Etat de la demande

Dès le début de l'année, les nouvelles demandes ont été relativement importantes.

Au total, la conseillère conjugale a effectué 363 entretiens et traité 102 dossiers, dont 88 dossiers ouverts durant l'année.

Le nombre d'annulations de rendez-vous par les clients, avant le premier contact, a été relativement élevé. Cette situation était en partie due à une attente trop longue entre la prise du rendez-vous et le 1^{er} entretien. 23 personnes et/ou couples ont annulé leur rendez-vous avant même d'être venus consulter.

A titre d'information, dans le passé, le service de consultation conjugale de la FAS ouvrait des dossiers pour ces clients, malgré le fait qu'ils n'avaient jamais rencontré de conseillère conjugale.

Dans notre pratique, les dossiers de ces personnes ne sont pas répertoriés.

Sur la demande des autorités cantonales (SASO), nous avons tenu des statistiques spécifiques pour les six premiers mois de l'année. 214 entretiens ont été effectués durant ce laps de temps. Pour la même période en 2017, il y a eu 145 entretiens.

La diminution du nombre des entretiens durant le 2^e semestre est due, entre autre, à la période de vacances et à des tâches administratives spécifiques pour la conseillère conjugale.

3. La consultation conjugale en 2018

a) Le nombre de situations et d'entretiens

Sur les 102 situations suivies en 2018, la conseillère conjugale a continué 14 situations de 2017 et a accueilli 88 situations nouvelles. 86 dossiers ont été classés au 31 décembre 2018.

Parmi ces 102 situations, 79 dossiers concernent des couples et 23 dossiers concernent des personnes venues seules en consultation.

	2013	2014	2015	2016	2017	2018
<i>Nb de situations ouvertes durant l'année en cours</i>	56	56	69	55	81	88
<i>Nb de situations des années précédentes</i>	43	52	48	21	20	14
Total des situations suivies	99	108	117	76	101	102
<i>Nb situations terminées en fin d'année</i>	47	60	96	56	87	86
<i>Nb situations qui se poursuivent</i>	52	48	21	20	14	16
<i>Nb d'entretiens individuels</i>	150	162	173	71	84	69
<i>Nb d'entretiens de couples</i>	344	340	255	218	225	294
Total des consultations données par les conseiller-ères conjug.	494	502	428	289	309	363
<i>Nb d'entretiens annulés</i>	12	8	10	11	10	47
<i>Nb d'entretiens reportés</i>	16	16	14	29		45

La tendance actuelle des clients est de faire un travail de réflexion en limitant le nombre de séances. Le tableau ci-dessus montre que les années précédentes, pour un même nombre de dossiers, le nombre d'entretiens était plus élevé.

Les 363 entretiens sont répartis de la façon suivante : 69 entretiens individuels et 294 entretiens de couple.

Il est très satisfaisant de constater que les entretiens individuels sont en diminution. Cela signifie que, la majorité des clients viennent en couple à la consultation conjugale.

Concernant les entretiens individuels, à plusieurs reprises un conjoint est venu seul au premier entretien, persuadé que son partenaire refuserait de faire cette même démarche ; par la suite ce dernier nous a également contactés pour un rendez-vous.

Les entretiens annulés et reportés sont en nette augmentation. Cela est également dû au comptage des rendez-vous annulés avant le premier contact avec le service. Précédemment ces chiffres ne figuraient pas dans nos statistiques.

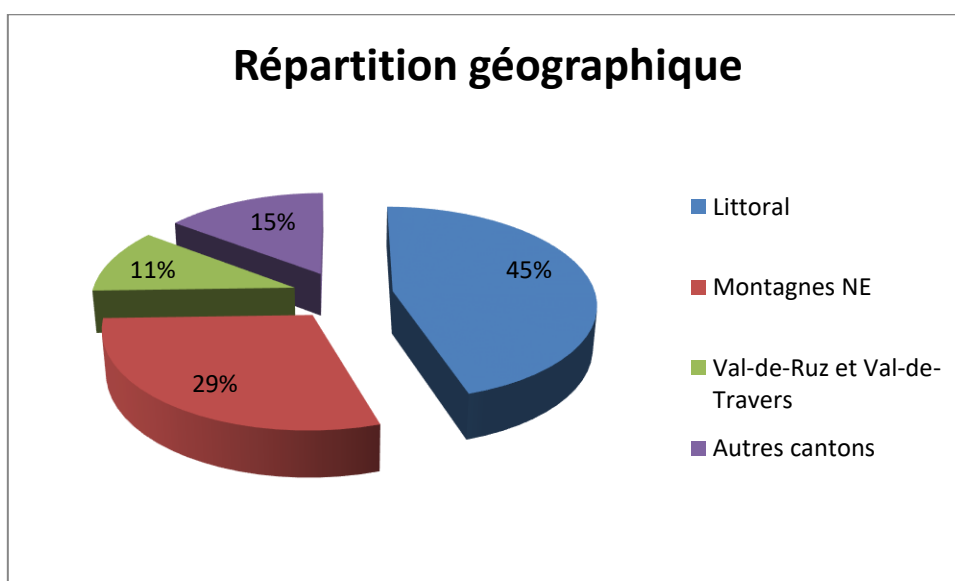
b) La répartition géographique

Littoral, 45% (37% en 2017)

Montagnes neuchâteloises, 29% (32% en 2017)

Val-de-Ruz et Val-de-Travers, 11% (16% en 2017)

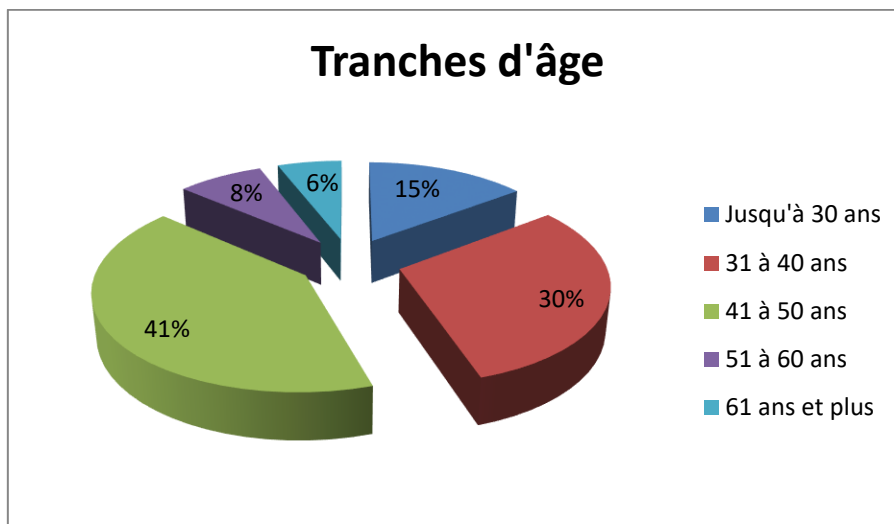
Autres cantons, 15% (15% en 2017)



Environ la moitié de nos clients proviennent du Littoral neuchâtelois et 29% des Montagnes neuchâteloises. Les clients des Val-de-Ruz et Val-de-Travers représentent 11% de toute la clientèle. Les clients des cantons limitrophes représentent toujours le 15% de notre clientèle. Les raisons invoquées de ces personnes pour venir consulter à Neuchâtel sont en lien avec une activité professionnelle dans notre canton ou ce sont des personnes qui ont vécu précédemment dans le canton et qui ont établi leur domicile dans des cantons limitrophes.

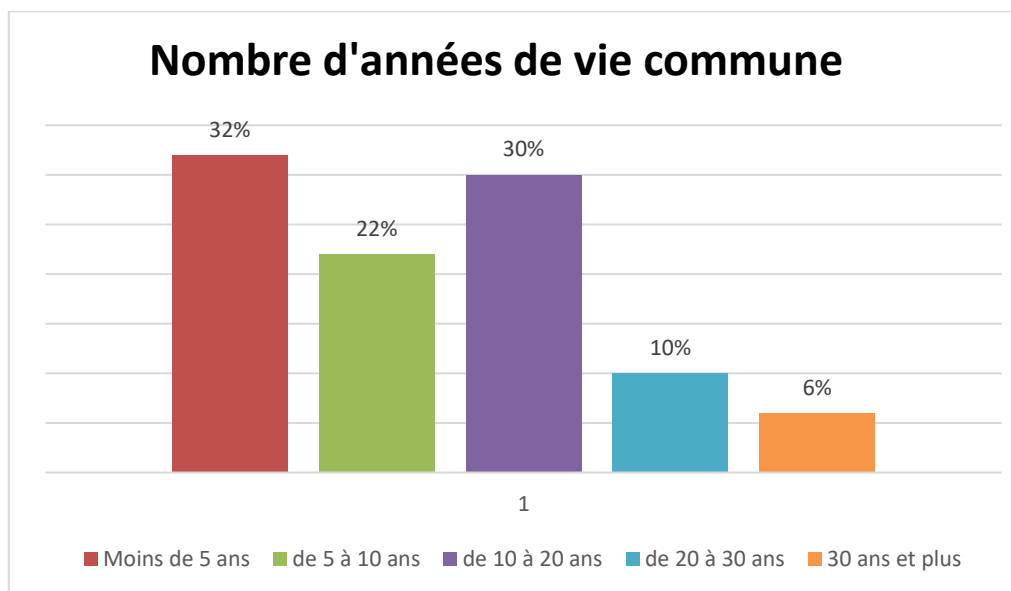
c) Autres répartitions significatives

1. Par tranches d'âge :



Les personnes âgées entre 31 ans et 50 ans représentent la majorité de notre clientèle (71% de tous les consultants). Les quinquagénaires ainsi que les retraités représentent le 14%.

2. Par nombre d'années de vie commune :



Les couples qui ont moins de 5 ans de vie commune représentent la majorité de notre clientèle (32%), 22% sont mariés depuis 5 à 10 ans et 30% des clients ont 10 à 20 ans de vie de couple.

Il est réjouissant de constater que les jeunes couples viennent nous consulter en cas de difficultés. En effet, ceux-ci vivent de très grands changements sur une petite période en passant d'un couple d'amoureux à un couple officiel, d'une part et ensuite en accédant au statut de famille. Lors des séances, nous pouvons également faire un travail de prévention avec eux concernant l'organisation de leur couple parental et conjugal.

L'arrivée des enfants est un facteur qui fragilise le couple. Fréquemment les conjoints viennent consulter lorsque le second enfant est âgé de deux ans environ. Cette période de la vie du couple est particulièrement difficile car chaque partenaire a l'impression qu'il assume plus de charge de travail que l'autre. Un sentiment d'injustice se fait ressentir chez tous les deux et le dialogue peut être rendu difficile par les conflits et les disputes.

D'autre part, les parents des conjoints souhaitent aussi prendre une place dans cette nouvelle famille. La relation épouse – belle-mère reste toujours très délicate à l'arrivée des enfants. La jeune maman a l'impression de devoir partager son nouveau-né avec sa belle-mère et le mari est désemparé, car il se trouve dans un conflit de loyauté, ne sachant pas s'il doit soutenir son épouse ou sa mère.

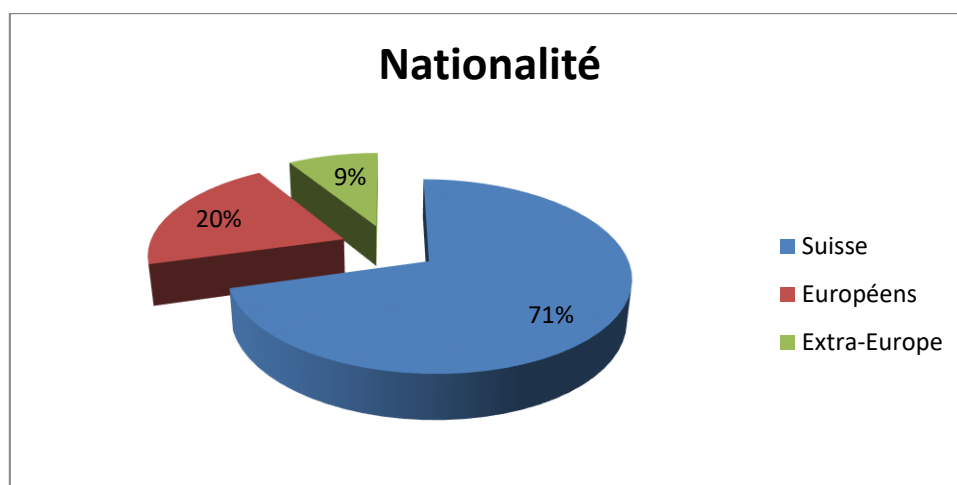
Dans ces situations, la verbalisation des conflits est indispensable. Si cette verbalisation a lieu dans un contexte privé, cela peut engendrer des disputes importantes. En consultation conjugale, nous offrons aux partenaires un espace sécurisant où ils peuvent exprimer ces thématiques particulièrement sensibles.

3. Situation familiale et état civil des consultants

74% des clients sont mariés et 18% sont célibataires. Les personnes divorcées sont 7% à venir consulter. Il s'agit essentiellement de couples vivant dans des familles recomposées. A préciser que 25% des clients vivent dans des familles recomposées.

Un couple pacsé est venu en consultation conjugale.

4. Nationalité des consultants



71% de la clientèle est de nationalité suisse, 20% est issue d'un pays européen et 9% provient d'un pays extra-européens.

4. Connaissance du service

Selon les éléments statistiques, environ 30% des clients ont trouvé sur Internet des informations concernant notre service et 26% sont venus d'eux-mêmes; donc plus de la moitié des consultants n'en parlent pas à leur entourage et font cette démarche dans la discrétion. Ce constat est réjouissant car dans notre société, de plus en plus la vie privée est extériorisée. Pour imaginer cette tendance, une nouvelle terminologie existe, l'on parle d'extimité lorsque l'intimité est verbalisée dans un contexte public.

22% des personnes ont reçu des informations concernant notre service, par leur entourage immédiat.

5. Raisons de la consultation

Les personnes venues consulter seules, 44% s'adressent à nous pour réfléchir en vue d'une décision : soit quitter le conjoint ou continuer la vie de couple.

22% de la clientèle souhaite que le conjoint accepte de venir à la consultation conjugale.

Pour les autres demandes, 4% des clients veulent faire un travail de deuil de leur relation et 22% des clients ont besoin de recevoir des conseils car ils vivent une période de crise.

S'agissant des couples venant consulter ensemble dès le premier entretien, la majorité des consultants (**57%**) viennent car ils sont en crise. Pour **16%**, leur demande est la recherche d'un nouvel équilibre.

Dans **10%** des cas, les couples verbalisent un désir de séparation ou de divorce lors du premier entretien et **10%** des clients veulent rester en couple malgré la situation conjugale difficile. L'amélioration de la communication est exprimée par **6%** des clients.

Nos statistiques montrent également que les demandes exprimées par chaque partenaire d'un même couple sont très souvent identiques. Ce constat est réjouissant et montre que les conjoints ont déjà parlé entre eux et ont trouvé un certain consensus par rapport à la définition de leur problématique.

6. Problématiques des clients lors du premier entretien

a) Pour les personnes venant consulter seules, les domaines où se sont manifestées les difficultés conjugales sont :

- Relations extra-conjugales 22%
- Violences conjugales 4%
- Crise aiguë/conflits violents 22%
- Événement douloureux 4%
- Impasse relationnelle/usure 30%
- Menace séparation/divorce 0%
- Perte des sentiments/lassitude 9%
- Rester ensemble ou non 0%
- Autres 9%

b) Pour les couples, les domaines où se sont manifestées les difficultés conjugales sont :

- Relations extra-conjugales 9%
- Violences conjugales 0%
- Crise aiguë/conflits violents 63%
- Événement douloureux 6%
- Impasse relationnelle/usure 11%
- Menace séparation/divorce 0%
- Perte des sentiments/lassitude 11%
- Rester ensemble ou non 0%
- Autre 0%

7. Motif de bouclage

A la fin de l'année, 21 dossiers de personnes venues consulter seules et 65 dossiers de couple ont été fermés.

**Concernant les motifs de boucléments de dossiers
de personnes venues consulter seules
au 31.12.2018**

(soit 21 dossiers bouclés sur les 23)

Fin concertée (décidée en CC par la personne et le CC) ..	48%
Arrêt à l'initiative de la personne.....	10%
Arrêt à l'initiative du CC	0%
Rupture sans suite	42%
N'est jamais venu	0%
Autres (déménagement, hospitalisation, décès, etc.)	0%
Fin annoncée par téléphone.....	0%

Environ la moitié des dossiers ont été clôturés suite à la décision commune entre le client et la conseillère conjugale. Une autre moitié concerne « rupture sans suite ». Ce pourcentage élevé s'explique par le fait que si un conjoint vient seul au premier entretien et qu'il souhaite des entretiens en couple, la conseillère conjugale ne fixe pas un autre rendez-vous avec ce dernier. Cependant, elle propose que son conjoint prenne contact avec notre service. La pratique montre que, si cette démarche ne se réalise pas, le conjoint ayant consulté, ne poursuit plus un travail individuel.

**Concernant les motifs de boucléments de dossiers
de couples
au 31.12.2018**

(soit 65 dossiers bouclés sur les 79)

Fin concertée (décidée en CC par le couple et le CC)	38%
Arrêt à l'initiative d'un des partenaires du couple	34%
Arrêt à l'initiative du CC	0%
Rupture sans suite	28%
N'est jamais venu	0%
Autres (déménagement, hospitalisation, décès, etc.)	0%
Fin annoncée par tél	0%
Séparation du couple	0%

8. Colloques, formation continue, supervisions et autres activités

La conseillère conjugale a régulièrement rencontré le directeur. Elle a également participé à certains colloques des collaborateurs du CSP, à deux colloques généraux et à une journée de formation pour tous les collaborateurs sur les premiers secours.

Elle a participé à l'élaboration d'un nouveau programme informatique, ABACUS qui remplacera le programme GIDAS en 2019. Ce travail a nécessité plusieurs rencontres avec une informaticienne du SIEN.

Heidi Rihs a suivi 6 séances de supervision individuelle avec Monsieur Duruz à Lausanne et 2 séances de supervision en groupe avec Monsieur Iv Psalti, sexologue.

Autres séances et formations continues :

- Une rencontre avec le groupe LV couple du canton de Neuchâtel ;
- Une rencontre des conseillers conjugaux des 3 services des CSP de Suisse romande ;
- Deux journées de formation avec M. Philippe Lechenne ;
- Deux journées de formation avec M. Jean van Hemelrijck ;
- Six séances de travail avec une personne de Compétences Bénévoles pour développer la communication de la permanence téléphonique de l'Arc jurassien.

9. Permanence téléphonique de l'Arc jurassien

La ligne téléphonique de l'Arc jurassien pour les couples et les familles en crise (0840 420 420) a fonctionné régulièrement durant l'année 2018. Les professionnels ont reçu 47 appels téléphoniques et ont répondu à 5 mails.

Neuchâtel, juin 2019

Heidi Rihs
Conseillère conjugale